

Stage

**ECTS** : 0

**Description du contenu de l'enseignement :**

L'apprenant réalise un stage de 2 mois minimum après la période de formation en présentiel, dans le secteur médico-social ou sanitaire ou dans le domaine de l'industrie pharmaceutiques.

**Compétence à acquérir :**

Lors d'un stage OBLIGATOIRE de 2 mois minimum après la période de formation en présentiel, les apprenants :

- découvrent ou renforcent leurs connaissances du secteur médico-social ou sanitaire ou dans le domaine de l'industrie pharmaceutique
- vivent une mise en situation professionnelle
- mettent en oeuvre les acquis de la formation
- acquièrent des compétences professionnelles.

**Mode de contrôle des connaissances :**

La validation du stage nécessite la signature de la convention de stage et sa réalisation.

**Document susceptible de mise à jour - 02/04/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16**